



ASSEMBLEE

Margarita Sanchez-Mazas
Présidente
margarita.sanchez-mazas@unige.ch

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE
du 12 avril 2011
Pavillon mail, salle PM 015, de 18h00 à 20h**

Membres présents :

Corps professoral

Prof. Margarita Sanchez-Mazas, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;
Prof. Jérôme David, Faculté des lettres;
Prof. Jean-Luc Dorier, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
Prof. Monica Gather-Thurler, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;
Prof. Andreas Müller, Faculté des sciences;

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Rémy Kopp, chargé d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants;
Isabelle Mili, chargée d'enseignement, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;
Greta Pelgrims, maître d'enseignement et de recherche, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Personnel administratif et technique

Etudiant-e-s

Waël Almoman, étudiant, Institut universitaire de formation des enseignants
Victoria Beffa, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants
Mélanie Francisco, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants
Sophie Scheller, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants

Membres invités de manière permanente et présents :

Sonia Bühler, adjointe à la direction, Institut universitaire de formation des enseignants
Raphaël Fornallaz, représentant des enseignants du secondaire I, FAMCO
Marti Ruiz-Altaba, représentant des enseignants du secondaire II, UNION
Prof. Bernard Schneuwly, directeur de l'Institut universitaire de formation des enseignants, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;
Prof. Sabine Vanhulle, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Absents – excusés :

François Bertagna, représentant des enseignants du secondaire II, UNION

Prof. Marcel Crahay, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
Marianne Jacquin, chargée d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants
Prof. Anne Sgard, Faculté des sciences économiques et sociales;
Laurent Vité, représentant des enseignants du primaire, SPG
Catherine Walther Green, conseillère aux études, Institut universitaire de formation des enseignants

Après avoir salué les personnes présentes, la présidente ouvre la réunion et propose de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2011 (1 pièce jointe) et procès-verbal corrigé de la réunion du 10 février 2011 (1 pièce jointe)

Le procès-verbal de la réunion du 10 mars est accepté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

Modification 1: page 8, 1er paragraphe en haut de la page, remplacer : ...des problèmes de l'enseignement du secondaire, par – des problèmes **particuliers d'un cours particulier**.

Modification 2 : page 8, 2^{ème} paragraphe, remplacer : Le français est une matière plurielle, par – Le français est une matière **particulière**,

3. Approbation des projets de règlement et de plan d'études du Certificat complémentaire en enseignement primaire (2 pièces jointes)

Sabine Vanhulle présente le plan d'études du Certificat en enseignement primaire à l'Assemblée.

Celui-ci comporte 60 crédits sur des cours d'approfondissement. Il est le fruit du travail du ComPro et de la consultation entre diverses institutions. La mention de la licence (LME) sera remplacée.

- Les membres de l'Assemblée demandent que soient effectuées les modifications suivantes sur le règlement du Certificat complémentaire en enseignement primaire :

Page 1 : En-tête de la page – **IUFE** et non FAPSE

Page 2 : article 2 – enlever : 1x **contenu de science de l'éducation**

Page 3 : article 7.2 – enlever : **hors des options signalées dans le plan d'études** et rajouter en fin de phrase ... un plan d'études personnalisé **pour un maximum de 30 crédits dans le plan d'études**.

Page 4 : article 10

10.7 – Le Comité de Programme et la direction de l'IUFE se concerteront et proposeront une nouvelle formulation.

Page 5 : article 12

12.2 – Les lettres peuvent être transformées sur une échelle. Pour les stages c'est noté par les termes acquis ou non acquis

12.5 – remplacer : cette dernière par **celle-ci**

12.6 – remplacer dans la 2^{ème} phrase : soit de s'inscrire par **soit d'inscrire**

Page 6 : article 18 – le suivi des numérotations – remplacer 17.1 et 17.2 par **18.1** et **18.2**

Pour toutes les questions concernant l'enseignement primaire une séance a été prévue le 20 avril.

Le Règlement du Certificat complémentaire en enseignement primaire est approuvé avec 2 abstentions.

- Présentation du plan d'études du Certificat complémentaire en enseignement primaire : état provisoire.

Domaine I : Approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation (36 crédits)
choix entre A ou B

Domaine II : Formation à la recherche (6 crédits)

Approfondissement pas seulement théorique mais également sociopolitique

Domaine III : Intégration et développement professionnel (18 crédits)

Victoria Beffa demande si les cours à choix risquent de se chevaucher avec les stages. Sabine Vanhulle informe que les horaires sont en train de se mettre en place afin qu'ils soient réalisables pour le développement professionnel.

Greta Pelgrims se demande s'il ne serait pas préférable d'inscrire dans le Domaine I , 1.2. Processus d'enseignement et apprentissage en contextes scolaires : enlever le – et mettre scolaires au pluriel

Deux nouveaux cours seront à ajouter dans le cadre de la MESP :

1. "Travail en réseau, collaboration multiprofessionnelle et liens avec les familles en enseignement spécialisé" (NN, 3 crédits, semestre printemps)

2. "Elèves présentant des déficiences sensorielles: besoins éducatifs particuliers et actions éducatives" (NN, 3 crédits, semestre printemps mais en 2013).

Le plan d'études du Certificat complémentaire en enseignement primaire est approuvé, sous réserve des modifications des deux nouveaux cours, avec 4 abstentions.

4. Informations de la présidence

- Les procès verbaux définitifs de l'Assemblée et les documents adoptés seront archivés sur papier et sur internet afin que les membres de l'Assemblée puissent y avoir accès.

- Suite à l'Assemblée assez tendue du 10 février, il a été envisagé d'avoir une concertation plus régulière entre les représentants des étudiants et la direction. Margarita Sanchez-Mazas se déclare disposée à y participer si souhaité.

- L'Assemblée doit éclaircir les notions de « questions d'intérêt général » et mieux définir les principes généraux de l'IUFE. La question de l'image de l'IUFE, inscrite à plusieurs reprises à l'OJ, doit également être abordée

5. Questions à la présidence

Pas de questions à la présidence de l'Assemblée.

6. Etudiant-e-s

a. Réponses aux questions posées lors de la séance du 10 mars

Pas de commentaire de l'Assemblée.

7. Approbation du référentiel de compétences (2 pièces jointes)

- Présentation par Bernard Schneuwly du document "Objectifs de la formation et référentiel de compétences relatifs à la formation des enseignantes et enseignants du secondaire I et II" (référentiel de compétences). Il s'agit d'un document qui définit la visée générale de la FORENSEC. Tous les descriptifs des enseignements s'y réfèrent. Il est par ailleurs indispensable pour faire la demande de reconnaissance auprès de la CDIP. Celle-ci désignera une commission qui sera en visite à l'IUFE cet automne pour donner l'accréditation de ce référentiel.

- Document "Les gestes professionnels". Ce document est un outil pour les Formateurs de terrain. Le Comité de programme l'a approuvé à l'unanimité.

- Margarita Sanchez-Mazas mentionne l'existence de quelques coquilles qu'elle communiquera. Elle estime que le point 7 concernant les composantes relatives à la vie en classe est très axé sur la « discipline » à maintenir dans la classe. Elle note aussi que l'exigence de porter un regard critique n'est pas mentionnée pour les MITIC alors qu'elle l'est pour les documents et enfin que la question de l'utilisation des ressources classiques (livres, bibliothèques, etc.) n'est pas évoquée comme partie prenante des supports d'enseignement.

Bernard Schneuwly signale que ces informations ont été proposées par les enseignant-e-s MITIC et prennent donc effectivement plus de place.

Marti Ruiz-Altaba demande quel est le cadre formel de ce texte. Bernard Schneuwly dit qu'il s'agit d'un texte cadre de la formation, comme il l'a dit en introduction. Chaque unité de formation doit se référer à ce document et expliciter quels objectifs elle vise. L'ensemble de la formation doit contribuer à aller vers les objectifs ainsi définis. Autrement dit : chaque objectif doit être présent comme visée d'une ou plusieurs unités de formation.

Greta Pelgrims relève que ce document est essentiel dans le cadre des demandes de validation des acquis de l'expérience puisqu'il permet d'identifier ce qui est équivalent. Elle souhaite que le point 1 du Domaine 4 : « les fondements du système éducatif » soit placé dans le point 1 du Domaine 1 : « l'acte d'enseigner ».

Isabelle Mili regrette que le document "Objectifs de la formation et référentiel de compétences relatifs à la formation des enseignantes et enseignants du secondaire I et II" ne soit pas plus structuré. Margarita Sanchez-Mazas approuve et trouve l'instrument potentiellement ambigu en ce qui concerne l'évaluation des étudiants.

Bernard Schneuwly souhaite préciser le statut de ce texte, et rassurer les personnes intéressées, les étudiants. Ce document doit se référer à toute une liste de points déterminés par la CDIP, et donc il ne peut et ne doit être utilisé que comme un texte normatif fournissant des pistes pour l'évaluation ; les formulations sont prévues pour garantir la liberté académique des enseignant-e-s impliqué-e-s.

Le document "Objectifs de la formation et référentiel de compétences relatifs à la formation des enseignantes et enseignants du secondaire I et II" le résultat du vote est de 5 voix pour – 5 voix contre et 1 abstention. La présidente décide de renvoyer ce point à la prochaine séance.

Le document « Les gestes professionnels » n'a pas besoin d'être approuvé car c'est un texte évolutif. Il faut donc conserver la liberté de le modifier. N'est pas soumis à l'assemblée mais présenté pour information.

8. Approbation du règlement d'études et des plans d'études FORENSEC (4 pièces jointes)

Le comité de programme a pris connaissance des changements suite à l'Assemblée précédente.

Modification 1 : p. 4 – Article 3 – point 3 – 3^{ème} point - Remplacer « ... les équivalences octroyées sur demande... » par « ... les équivalences **à octroyer** sur demande... ».

Modification 2 : p. 4 – Article 4 – point 12 – Les sessions d'automne et printemps sont obligatoires. Une deuxième chance peut être la session de rattrapage. Il y a une possibilité de supprimer la session de rattrapage mais cela est une décision du rectorat.

Modification 3 : p. 7 – Article 14 – point 5 – la demande de certificat de bonne vie et mœurs est-elle pertinente dans un règlement de l'IUFE ? Bernard Schneuwly serait d'accord de l'enlever s'il n'y a pas de question de procédure et à la condition que cette exigence soit vérifiée par l'employeur. A remplacer alors par : « Le-la stagiaire doit se conformer aux exigences du DIP ».

Modification 4 : p. 7 – Article 14 – point 5 – Changer « ... bonnes vie et mœurs ... » par « **bonne** vie et mœurs... »

Margarita Sanchez-Mazas relève plusieurs coquilles qu'elle verra avec Catherine Walther Green.

Modification 5 : dans le document : Certificat complémentaire de base en Didactique de la discipline et en sciences de l'éducation.

Modification 6 : dans le document : Maîtrise en enseignement secondaire

Point 1.3 : changer – « Pratique » par « **Dimensions** pratiques » et enlever « Observation du terrain au secondaire I et II »

Modification 7 : dans le document : Maîtrise en enseignement secondaire

Point 2.3 : changer « Pratique » par « **Dimension** pratiques » et enlever « stages en responsabilité et/ou en accompagnement au secondaire I et II »

Le règlement d'études et les plans d'études FORENSEC sont approuvés à l'unanimité avec les modifications ci-dessus.

9. Commission des équivalences et de validation des acquis de l'expérience: recrutement de nouveaux membres.

La nomination des membres de la Commission doit être entérinée par l'Assemblée. Lors de la dernière réunion, 3 personnes ont été invitées à faire partie de la Commission des équivalences et de VAE soit :

Alexia Forget, chargée d'enseignement
Philippe Wanlin, chargé d'enseignement
Claire Forel, professeure

La nomination de chacune de ces personnes est approuvée par l'Assemblée.

10. Succession Villemin

Un cahier des charges a été élaboré par Rémy Villemin et Sonia Bühler, discuté avec le service des ressources humaines de l'Université, et enfin soumis au Rectorat. Le Directeur adjoint est la personne qui assure la liaison entre l'IUFE et les écoles. L'ouverture du poste est fixée au 1^{er} septembre 2011.

Rémy Kopp espère qu'il y aura une transition avant le départ de Rémy Villemin.

11. Approbation de la composition de la commission d'admission à la MESP (1 pièce jointe)

La composition de la commission est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

12. Divers

En raison de ces charges, Isabelle Mili souhaiterait être déchargée pour l'Assemblée de l'IUFE. En principe, elle envisage de se faire remplacer par une personne du corps intermédiaire de l'enseignement primaire. Il faudrait clarifier les modalités des élections au sein de l'Assemblée.

La prochaine réunion de l'Assemblée est fixée au 19 mai 2011 à 18h.

La présidente remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h.

Ms, cwg et lo, le 22 avril 2011